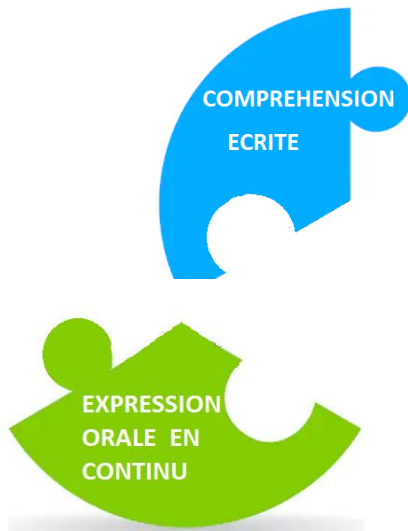


Durée de l'épreuve : 20 minutes de préparation + 20 minutes d'oral

L'objectifs de l'épreuve est d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- La compréhension écrite (être capable d'**exploiter des textes, documents de nature diverse en anglais** à caractère professionnel et relevant de l'aire anglophone.
- L'expression orale (être capable de **présenter un propos organisé** et être capable de **prendre part à un dialogue en anglais**).

Modalités de l'épreuve :



20 minutes pour préparer et comprendre un texte écrit en anglais, en lien avec le domaine professionnel et relevant de l'aire anglophone.

10 minutes pour présenter en anglais les grandes lignes du texte ou document utilisé comme support. Pendant cette phase, l'examineur laissera le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire, même si son exposé comporte quelques hésitations ou brefs silences.



10 minutes pour prendre part à une conversation conduite, toujours en anglais, par l'examineur, en prenant appui sur l'exposé du candidat. Si l'évocation du vécu professionnel ne figure pas expressément dans le règlement de l'épreuve, celui-ci peut être évoqué dans cette partie de l'épreuve s'il existe un lien pertinent entre le stage et le sujet du document et pour aider le candidat à relier le document à d'autres thèmes ou éléments de culture professionnelle.

